



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 15 mai 2018

47. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3015 en date du 2 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable de la résolution 47 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif du 15 mai 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Geneviève Laurin
Secrétaire générale

GL/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-3015

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Bureau de la présidence)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 2 mai 2018

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M. René Morales,
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 750.22\$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2017-2018

A 34-3015

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
02-mai	Bureau de la présidence	16)b)ii	18)d	Membership 2018-2019 - Chambre de commerce de l'Est de Montréal - 33,34% payé par le bureau de la présidence - 33,33% payé par la direction générale - 33,33% payé par la Service du développement et de l'innovation professionnelle 250,08\$ + 250,07\$ + 250,07\$ pour un total de 750,22\$	750,22 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1